

suspendre ou faire cesser n'importe quelle activité et retirer à tout moment les objets de toute provenance incompatibles avec la bonne tenue de l'Exposition. Ses pouvoirs seront exercés dans la mesure du possible après consultation du Collège des Commissaires généraux; approuver les Règlements spéciaux et veiller à l'exécution de tous les engagements particuliers y énoncés; veiller à la bonne exécution de tous les contrats de participation.

Sa suite se composait de trois adjoints: Robert Dawson et Claude Servant étaient chargés du marketing et de la liaison pour l'étranger alors que Richard Noyes était responsable du protocole. A titre d'adjoint exécutif, Jim O'Hara dirigeait l'administration de la suite du Commissaire général et établissait la liaison avec les participants. A l'exception de Claude Servant, ces agents étaient détachés du ministère des Affaires extérieures. La suite du Commissaire général était appuyée par un personnel de soutien compétent composé de six personnes.

Au cours de la phase de démarrage, le Commissaire général Reid et ses adjoints chargés du marketing ont élaboré un réseau international par l'intermédiaire du ministère des Affaires extérieures et de ses postes à l'étranger. Peu après le lancement des invitations aux pays participants en 1981, une campagne massive de publicité a été mise en oeuvre auprès des participants potentiels. Pendant les quatre années et demie qui ont suivi, on a identifié le processus de prise de décision et les responsables des prises de décision de chaque pays. En fin de compte, 54 pays, 3 Etats des Etats-Unis d'Amérique et 9 provinces et territoires avaient accepté de participer.

Pendant la phase des opérations, la suite était chargée de la planification et de la coordination des journées nationales et spéciales et du fonctionnement du Collège des Commissaires généraux, de concert avec le comité directeur et les autres organisations créées pour représenter les participants. Un élément essentiel du rôle du Commissaire général du pays hôte et de sa suite était de protéger et de favoriser les intérêts des participants étrangers en particulier, et d'agir comme arbitre et médiateur entre les participants et la corporation Expo 86 pour garantir la bonne tenue et le bon fonctionnement de l'Exposition.

Les activités de relations publiques et protocolaires ont été tellement nombreuses que les membres de la suite ont presque été présents sur le site pendant toute la durée de l'Exposition et ce, presque sans interruption. En effet, une vingtaine d'événements quotidiens, en moyenne, exigeaient la présence du Commissaire général ou d'un de ses adjoints.